

# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Valence d'Albigeois

CC VAL 81

PETR Albigeois et Bastides

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du TARN représenté par Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de Valence d'Albigeois, représentée par Christine DEYMIE, Maire

La Communauté de Communes VAL 81, représentée par Guy GAVALDA, son Président

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

Le CAUE représenté par Emmanuel JOULIÉ, son Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune XXX, approuvé le XX/XX/XX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Valence d'Albigeois,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de VAL 81 en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du PETR / Association / PNR de XXX en date du XX/XX/XX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

**① A noter que *chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.***  
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des PETR/PAYS/PNR...):*

**APRES la date du *COFIL de validation du contrat* par l'ensemble des partenaires signataires,**

**ET**

**AVANT la date de la *Commission Permanente du Conseil Régional* (date communiquée en fonction du calendrier d'élaboration de chaque contrat)**

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le XX/XX/XX :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes VAL 81, le PETR de l'Albigeois et des Bastides, la Commune de Valence d'Albigeois en y associant le CAUE.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Valence d'Albigeois, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

## Article 2 : Contexte et enjeux

Au cœur de la région Occitanie, la commune de Valence d'Albigeois est le bourg-centre de la Communauté de Communes VAL 81 qui couvre un territoire de 19 communes (257 km<sup>2</sup>) au Nord-Est du Département du Tarn.

Le bourg se situe à 27 km au Nord Est d'Albi et à 25 km de Carmaux, à 470 m d'altitude sur la route menant à Réquista (D 903) qui était autrefois la route naturelle pour aller d'Albi à Millau.



La Bastide originelle de « Valence » est fondée en 1278 par le sénéchal de Toulouse Eustache de Beaumarchais au nom du Roi Philippe III. Aujourd'hui, la place Royale devenue la Place du Coq n'a conservé de ses origines que deux arcades en pierre, mais avec l'installation de la mairie en 2008, elle redevient le centre de la vie communale.



### **Le cadre de vie :**

La commune s'insère dans l'ensemble paysager remarquable du Ségala tarnais : un haut plateau agricole, entaillé par un réseau dense de cours d'eau qui serpentent au creux de vallées étroites et très encaissées.

Dans ce contexte, la commune de Valence d'Albigeois bénéficie d'un avantage certain : le plateau, espace favorable à l'exploitation d'aujourd'hui, occupe la grande majorité du territoire communal, les vallées peu exploitables pour l'agriculture n'étant présentes que sur les franges.

La commune hérite d'une forte tradition agricole qui perdure encore aujourd'hui ; l'histoire agricole du Ségala imprègne encore fortement l'activité locale.

Cette activité prépondérante génère un trafic important de véhicules agricoles à travers le village, situé au carrefour entre Albi, Carmaux et Réquista (haut lieu de la production agricole du Ségala).

La préservation de l'authenticité de son environnement constitue un enjeu fort pour la commune.



*Maillage bocager autour du village*

- **Dynamiques démographiques :**

La Communauté de Communes Val 81 est un territoire en forte mutation marqué par une double influence du pôle Carmausin d'une part et une autre, plus directe, du pôle d'emploi d'Albi.

Cette situation permet à Valence d'Albigeois d'assurer un rôle de pôle d'équilibre défini par le SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais dont elle fait partie.

Son offre en matière d'emplois, de commerces et de services assure un rayonnement sur un large territoire essentiellement constitué de communes rurales.

	1982	1990	1999	2008	2009	2013	2019
Population	1 145	1 194	1 142	1 274	1 278	1 311	1 299

Avec 1299 habitants à ce jour, la commune connaît une démographie globalement stable.

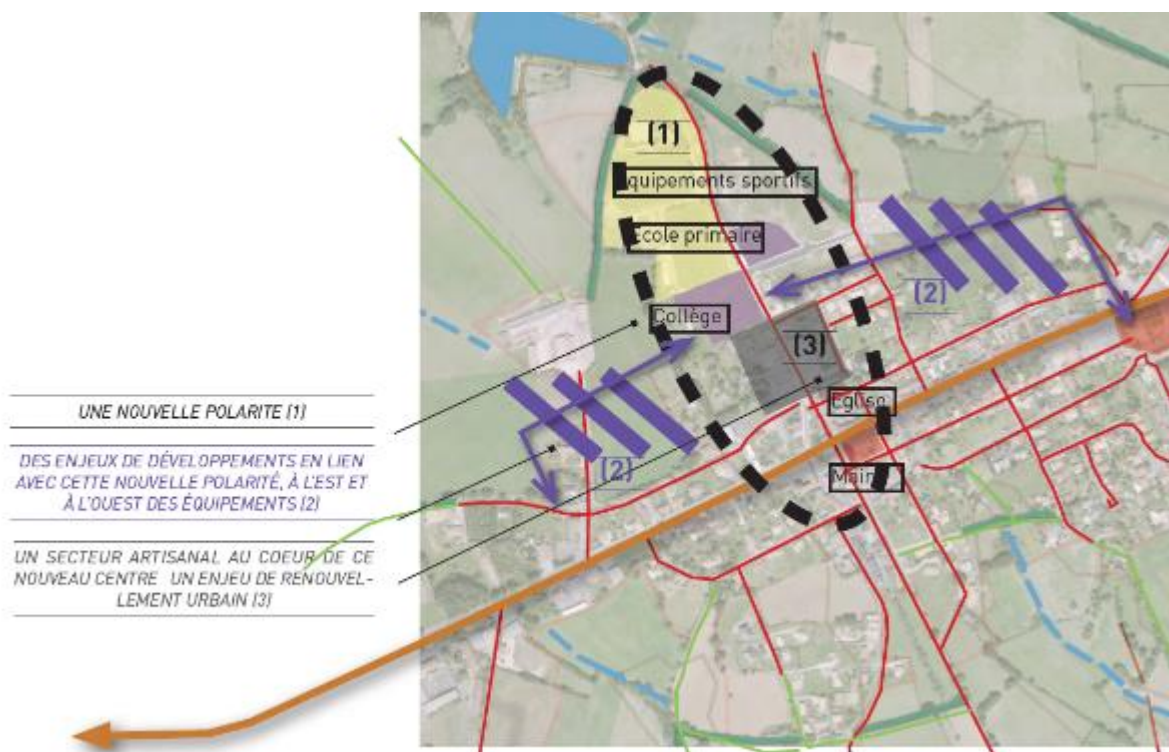
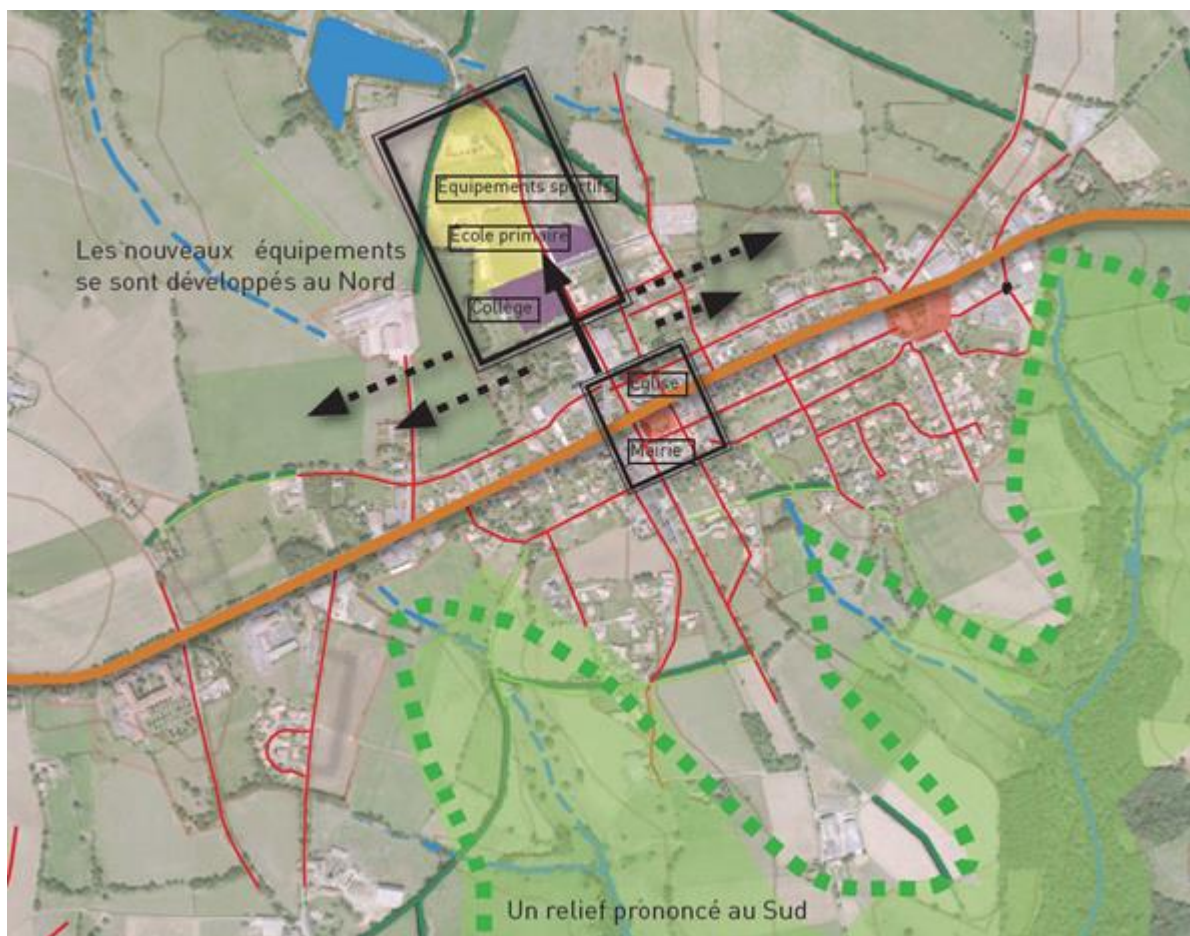
Les choix communaux en matière d'urbanisation ont permis une densification urbaine du cœur de bourg en « épaisseur » pour rompre avec le modèle linéaire et assurer une proximité des nouveaux habitants avec les équipements du bourg.

Les élus ont par ailleurs fait le choix de ne pas urbaniser les hameaux. Il en ressort une limite très nette entre le milieu urbain et le milieu rural, des commerces et services de bourg renforcés.

L'urbanisation s'est faite sous forme d'un lotissement communal pour lequel des orientations d'aménagement ont été inscrites dans le PLU.

L'essentiel des installations sur la commune se traduit aujourd'hui par la rénovation de logements existants en centre-bourg.

Extraits de l'étude CAUE soulignant le développement du bourg en épaisseur





- **L'activité économique :**



*Cœur de bourg de Valence d'Albigeois*

L'activité économique de Valence d'Albigeois est typique des communes rurales de cette taille. Tous les secteurs sont présents avec un tissu de PME et une administration prépondérante. Les emplois sur la commune satisfont 70% des actifs ayant un emploi, ce qui souligne une offre importante sur la commune.

Le secteur tertiaire est prédominant avec 73 % des emplois de la commune. Au sein de ce secteur, l'éducation et la santé tiennent une part importante puisqu'elles occupent 43% des actifs de la commune. Le commerce occupe 12% des actifs. Les secteurs de l'administration et de l'agriculture sont relativement bien représentés avec chacun 11% des emplois de la commune.

L'agriculture est encore très présente dans le paysage, les terres agricoles représentent les 3/4 de la superficie communale. 66 exploitations agricoles travaillent au moins une parcelle sur la commune ce qui correspond à environ 89 exploitants agricoles. La majeure partie de l'espace agricole est allouée à des productions fourragères et à la culture de céréales destinées à l'alimentation des animaux. On compte 89 agriculteurs qui en majorité font de l'élevage de bovins pour la viande. La production la plus importante est celle du "veau sous la mère" (veau élevé au lait maternel et complémenté en céréales).

Cette production de viande de qualité, répond aux cahiers des charges Label Rouge "Veau d'Aveyron et du Ségala", "Saveur occitane" ou Label Rouge "Blason Prestige".

Un marché bimensuel se tient le 2ème et le 4ème lundi de chaque mois au foirail. Ce sont près de 2400 veaux qui sont vendus chaque année, ce qui classe le marché de Valence d'Albigeois au 2ème rang dans la région Midi-Pyrénées.



*Marché aux veaux au foirail de Valence*

Les secteurs de l'industrie, des transports et de la finance sont, quant à eux, moins bien représentés. Les établissements localisés sur Valence d'Albigeois sont pour la plupart de petites entreprises (de 1 à 49 salariés), mais on compte également une grande entreprise (100 salariés ou plus).

Aujourd'hui, 20 commerces (2 boulangeries, boucherie, 2 cafés, 4 salons de coiffure, épicerie, presse-tabac, 2 restaurants, salon esthétique...) et 35 artisans sont présents sur la commune. Deux zones d'activités sont implantées sur la commune : la Z.A. Albertis et la Z.A. le Foirail.

- **L'habitat :**

L'habitat est composé de 81% de maisons individuelles : 63% de propriétaires en résidences principales. On constate une majorité de très grands logements (les plus de 4 pièces représentent les ¾ des résidences principales).

La part des logements locatifs est de 12,5% en 2019, contre 14,2% en 2013, ce qui résulte d'une tendance actuelle à la rénovation des bâtiments du cœur de bourg.

On observe une amorce de mixité sociale (9 % de logements sociaux environ). L'office départemental Tarn Habitat propose 18 logements locatifs sociaux sur le bourg. Ceux-ci sont tous occupés.

- **L'offre de services à la population :**



Extrait de l'étude du CAUE

Les équipements en termes de services sont satisfaisants avec à la fois la présence de services généraux, de services à l'enfance et d'équipements socioculturels.

Les équipements en termes de services de santé sont quant à eux bien représentés, notamment en ce qui concerne les personnes âgées avec 2 maisons de retraite et un centre de réadaptation.

Cependant on constate un risque de désertification médicale au niveau des médecins généralistes. En quelques années, la commune est passée de quatre médecins à deux, et il n'en restera bientôt plus qu'un seul.

En matière d'enseignement, deux établissements sont présents sur la commune : une école publique de 160 élèves (maternelle, primaire) et un collège public de 250 élèves. Concernant la restauration scolaire, les repas sont tous pris au sein du collège.

Une crèche et un service d'assistantes maternelles permet l'accueil des très jeunes enfants.

Un centre de loisirs sans hébergement (ALSH) est géré par l'association Familles Rurales. Il permet l'accueil des enfants les mercredis et durant les vacances scolaires.



*Ecole de Valence d'Albigeois*

Le bourg de Valence dispose désormais d'une Maison France Services intercommunale qui permet aux habitants des 19 communes du territoire de Val 81 et des communes environnantes, d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics partenaires (Impôts, pôle emploi, assurance maladie, CAF, MSA, La Poste...). En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder gratuitement à des postes informatiques en libre-service, un espace de travail partagé et Visio conférence (sous réservation) ainsi qu'une zone de Wifi public.



Le Pôle d'Activités offre également une médiathèque intercommunale venue ne remplacement d'un équipement existant ne répondant plus aux besoins des usagers et aux normes PMR et incendie.

Le bâtiment abrite un espace collections adultes, adolescents et jeunes publics, un espace son multimédia et un atelier d'animation tandis que les espaces extérieurs seront également aménagés.

- **La mobilité :**

La commune compte plusieurs axes de circulation. Le village s'est organisé autour de la RD 903 qui traverse la commune de l'Ouest à l'Est.

Une étude mobilités réalisée à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides indique Valence d'Albigeois comme pôle générateur de mobilité locale.

22% des personnes travaillant sur le territoire de la CC Val81 résident en dehors de la CC Val81, et parmi eux 57 % viennent de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Une enquête menée auprès de ménages révèle que la CC de VAL 81 est un territoire essentiellement tourné vers Valence d'Albigeois, et dans une moindre mesure Albi. Ainsi 56% des habitants de la communauté de communes fréquentent au moins une fois par semaine le pôle de Valence d'Albigeois, ce qui souligne de façon marquée le rôle du bourg-centre sur son bassin de vie local.

La ligne 706 de « Tarn Bus » assure la liaison entre Albi et Réquista via Valence d'Albigeois. Sur la période 2015/2016, cette ligne a connu une fréquentation de 37 000 passagers. La ligne 716 assure un transport vers Albi via Valdériès (matin et fin d'après-midi). 24 000 passagers ont utilisé cette ligne sur la même période. Ces chiffres font de Valence d'Albigeois le 5<sup>ème</sup> arrêt routier le plus fréquenté des lignes de bus desservant le Pôle Territorial.

Un service de transport à la demande est géré par la CC de VAL 81. Il s'agit d'un transport sur réservation, en rabattement vers 3 pôles, avec prise en charge au domicile : Vers/ depuis Valence d'Albigeois, vers/ depuis Valdériès (service disponible pour 5 communes seulement) et vers/ depuis Albi grâce aux correspondances organisées avec les cars Tarn Bus (lignes 706 et 716) aux pôles de Valence d'Albigeois et de Saint-Julien-Gaulène.

Un peu plus d'une trentaine de personnes utilisent régulièrement ce service (11 personnes âgées et 24 jeunes), 485 courses ont été effectuées en 2016.

La circulation des piétons est relativement bonne dans le centre-bourg, notamment au niveau de la Grand Rue. Des aménagements de trottoirs sur la RD 903, d'une bonne largeur permettent une circulation aisée et sécurisée du centre-bourg vers le Centre de Réadaptation pour Personnes Agées, en passant par le Pôle d'activités. L'aménagement de la rue des Capélanies de la rue du Champ de Foire et du couvent a permis la création de trottoirs aux normes PMR qui améliorent la circulation des piétons.

Quant à l'offre en place de stationnement elle est satisfaisante sur la commune.



*Circulations douces reliant le centre bourg de Valence*

- **Les activités culturelles et de loisirs :**



*Salle omnisport*

La commune est bien équipée en termes d'équipements socioculturels avec notamment une médiathèque, une salle des fêtes et des permanences sociales.

La vie associative est assez diversifiée avec une trentaine d'associations sportives et socioculturelles. De plus ces associations touchent un large panel de la population avec des activités prévues pour les plus jeunes comme pour les plus âgés.

Les associations de la commune drainent la population d'un bassin de vie plus large, y compris des communes frontalières avec l'Aveyron.

- **La transition écologique et énergétique :**

Ces 3 dernières années, la commune de Valence s'est engagée dans le service de Conseil en Energie Partagé proposé à l'échelle du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides. Cette mission de conseil a permis à la commune de travailler sur la performance énergétique de son patrimoine public.

Reprogrammation des chaufferies en accord avec l'usage des bâtiments, extinction nocturne de l'éclairage public, achat groupé de têtes thermostatiques pour la régulation du chauffage, ... plusieurs actions ont permis à la commune de Valence de viser une plus grande sobriété énergétique et de réaliser des économies.

La commune travaille avec le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) sur le remplacement de 123 point lumineux par un système LED.

Par ailleurs, la communauté de communes de VAL 81 est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial mené à l'échelle des 5 communautés de communes du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Le PCAET a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité

Lauréat de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Occitanie », le Pôle Territorial bénéficie d'un soutien financier et technique de l'ADEME, la DREAL Occitanie, la Région Occitanie et l'Europe pour mener à bien ces 5 PCAET exemplaires et volontaristes.



La communauté de communes de VAL 81 a la particularité de présenter la plus forte autonomie énergétique du territoire, notamment liée à la présence d'un parc éolien et de photovoltaïque au sol sur la commune d'Assac.

Les pistes d'actions du PCAET de VAL 81 visent à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : développement de photovoltaïque sur les bâtiments publics, création d'un fond de la transition énergétique, formations à l'éco mobilité pour les entreprises, les agriculteurs et les agents municipaux, promotion de pratiques agricoles climato compatibles, développement des circuits courts ...

De son côté l'action publique locale s'engage : VAL 81 a délibéré favorablement pour rentrer dans la SCiC (société coopérative d'intérêt collectif) REHAB, une coopérative de rénovation énergétique qui associera élus, entreprises et habitants pour promouvoir des rénovations énergétiques globales performantes et mieux accompagner les projets de rénovation.

Par ailleurs, la communauté de communes procédé à la pose de toitures photovoltaïques en remplacement des toitures amiantées du Pôle d'Activités.

L'intercommunalité a également lancé une opération de récupération de pneus usagés sur les exploitations agricoles à l'initiative de la Chambre d'Agriculture. L'intérêt de cette opération réside dans le fait de développer une opération collective locale pour minimiser les coûts de recyclage et de valorisation, tout en encourageant les agriculteurs à mettre en place des alternatives aux pneus sur le lestage des silos d'ensilage. Cette opération été cofinancée par le Programme LEADER, le Département du Tarn, la Communauté de Communes et une participation des agriculteurs.



## SYNTHESE DES ENJEUX :

### Principaux atouts :

- **Un cadre de vie de qualité** pour cette ancienne bastide ouverte sur de grands paysages agricoles et naturels.
- **Un bourg-centre bien équipé, à proximité d'Albi.** Sur Valence d'Albigeois, la population trouve tous les services de première nécessité :
  - Une école construite récemment qui répond aux exigences d'une éducation et d'un enseignement de qualité avec des moyens financiers et humains conséquents. Un collège qui draine l'ensemble des élèves du territoire et qui reste attractif car de taille humaine.
  - Un panel de services de santé : maisons de retraite, centre de réadaptation, services à la personne...
  - Une crèche et des assistantes maternelles
  - Un centre de loisirs
  - Une Maison France Services et une médiathèque

### Opportunités :

- Offrir la possibilité d'un développement et d'un renouvellement équilibré pour pérenniser les équipements de la commune.
- Renforcer la maîtrise foncière de la commune en développant des formes urbaines permettant d'assurer l'accueil d'une population diversifiée, ainsi que continuer à promouvoir la mixité sociale et urbaine. Développer de l'habitat locatif dans les futures opérations de lotissement.
- Conforter le pôle éduco-sportif installé au Nord du village.
- Envisager la création d'un centre de soins ou maison médicale pour endiguer la désertification médicale.
- Arrivée de la fibre : une attractivité supplémentaire pour par exemple, le télétravail.
- Créer ou agrandir la zone d'activités (compétence VAL81).
- Créer une salle équipée à taille humaine (une centaine de personnes) pour des séances cinéma, des conférences, des spectacles...

### Faiblesses et menaces :

- Une adéquation difficile entre les équipements et projets d'aménagement à charge de ce bourg-centre structurant rayonnant sur un plus large territoire et les moyens financiers d'un village de 1 300 habitants. Les marges de manœuvre sont limitées pour la commune, notamment vis-à-vis de sa capacité d'emprunt.
- Un « village rue » traversé par un axe de forte fréquentation (notamment poids lourds et engins agricoles) avec des problématiques de circulation et de sécurisation des piétons. Les différentes tranches de travaux réalisées par la commune ont permis d'apporter des solutions sur l'axe principal et les rues structurantes.
- Un éloignement des grands axes structurants comme l'autoroute Tarn Aveyron (A68 et son prolongement en 2x2 voies)
- Des transports en commun existants mais avec peu d'horaires.
- Des équipements culturels à minima.
- Nécessité de développer de l'habitat locatif pour accueillir de nouveaux arrivants face à un marché privé plutôt tendu où tout se loue très rapidement.

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

La commune de Valence d'Albigeois a démarré son programme d'intervention sur le cœur de bourg il y a plusieurs années avec l'accompagnement des services de la DDT. Plusieurs tranches d'aménagement ont déjà été réalisées (aménagement de la traverse et de la place de la mairie, aménagement de la liaison piétonne jusqu'au centre de réadaptation en passant par le pôle d'activités). Pour affiner son projet d'aménagement à court et à long terme, la commune a sollicité l'accompagnement des services du CAUE du Tarn pour la réalisation de plusieurs études :

- Une étude d'orientations en aout 2016 sur l'aménagement de la rue des Capélanies et l'aire de loisirs située près de l'école du Boutescure.
- Une étude d'orientation pour le réaménagement de l'ancienne école en février 2017
- Une réflexion préalable aux projets de développement et d'aménagement du bourg en juillet 2018, avec l'identification de plusieurs zones à enjeux, dont un travail important de préconisations d'aménagement pour la place du foirail, espace public fort de l'entrée est du village à requalifier.

Parallèlement, la communauté de communes de VAL 81 a sollicité le CAUE pour une étude d'orientations d'aménagement sur une parcelle constructible lui appartenant au sud-ouest du bourg, à proximité du pôle d'activité, dans la prolongation d'un lotissement existant.

Ces phases de réflexion préalable ont mis en exergue 3 axes prioritaires d'intervention :

- **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE VALENCE POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS**

Il s'agira, à terme, de poursuivre l'aménagement urbain et piétonnier réalisé sur une large partie du centre-bourg. Quelques rues restent à traiter pour améliorer le confort et la sécurité des usagers, limiter la vitesse des véhicules et assurer des cheminements piétons confortables et accessibles à tous. A plus long terme, l'aménagement de la place du Foirail constituera le point d'orgue de ce programme de requalification urbaine.

- **AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DU TISSU SOCIAL, LE SPORT ET LA CULTURE**

L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi d'une mise à niveau des équipements culturels, sportifs et de loisirs sur la commune.

Un city stade va venir compléter l'offre proposée sur le complexe sportif.

La création d'un espace santé sur le pôle d'activités de VAL 81 va permettre de conforter l'offre médicale existante et de favoriser l'installation de futurs praticiens de santé.

La création d'un local associatif va permettre d'offrir une nouvelle réponse aux 30 associations présentes sur la commune.

- **AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, POUR UN BOURG-CENTRE PLUS RESILIENT**

Ce troisième axe vient compléter le projet de développement de la commune. Pour compléter les actions concrètes déjà entreprises par la commune et la communauté de commune (extinction de l'éclairage public, photovoltaïque en toiture, récupération des pneus usagés des exploitations agricoles...), plusieurs actions vont être mise en œuvre : rénovation énergétique de la salle des fêtes, pose de panneaux photovoltaïques sur le foirail et les ateliers municipaux et plantation d'arbres à proximité de l'école ainsi que sur le site du Pôle d'Activités.

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

*Pour la période 2022-2024 :*

- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Vert en indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf liste Article 7)*

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

## **-Article 5 : Contributions et partenariats**

**Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- du territoire communautaire de VAL 81

La Communauté de Communes Val 81 a inscrit sa stratégie de développement autour de 3 grandes orientations dont les projets et actions consistent à maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants et les conditions d'accueil des nouveaux arrivants, favoriser le développement des activités économiques et touristiques tout en veillant à limiter les impacts environnementaux des projets de territoire.

La Communauté de Communes travaille en concertation avec les acteurs des 19 communes du territoire qui la composent. Le projet de développement de la commune de Valence d'Albigeois s'inscrit dans cette stratégie communautaire, dont les axes de développement sont définis par les projets et actions suivants :

- **Axe 1 : L'amélioration de la qualité de vie et d'accueil :**
  - l'aménagement d'une nouvelle médiathèque intercommunale tête de réseau ;
  - le projet de création d'un lotissement en étude ;
  - le maintien des structures « petite enfance et enfance » et leur adaptation aux besoins ;
  - la mise en œuvre des actions ou services pour faire face à la disparition de certains services publics ;



- le soutien à l'accueil de professionnels de santé dont des médecins généralistes ;
  - la politique du logement et du cadre de vie avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique de type OPAH ;
  - la réorganisation du TAD ;
  - le déploiement de la fibre optique en partenariat avec le département du Tarn et le financement de la montée en puissance du débit sur certaines communes.
- **Axe 2 : Le développement de l'activité économique et ou touristique :**
    - le projet de création d'une zone d'Activités économiques ;
    - l'étude sur la signalisation économique et touristique ;
    - le projet d'aide au développement de nouvelles entreprises.
- **Axe 3 : La conduite d'actions environnementales :**
    - le Schéma de Cohérence Territorial du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais ;
    - l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial ;
    - l'organisation d'une collecte de pneus usagers agricoles réalisée en 2018 ;
    - le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du Pôle d'activités Val 81 en 2019 ;
    - le projet d'aide à la création d'une SCIC REHAB, regroupant les acteurs de la rénovation énergétique afin de lutter contre la précarité énergétique tout en respectant l'environnement et en soutenant l'activité économique locale.
- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Valence d'Albigeois constitue un bourg-centre essentiel au maillage territorial du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Valence d'Albigeois s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

## **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- du territoire communautaire VAL 81

Un des enjeux majeurs du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais, approuvé en mars 2019, est de favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale, structurée et équilibrée, afin d'inverser la tendance démographique et passer d'une dynamique négative à une dynamique

positive. Cette nouvelle armature territoriale identifie Valence d'Albigeois comme un des 2 pôles d'équilibre du territoire du SCoT avec la présence de services et d'équipements intermédiaires.

La Communauté de Communes Val 81 accompagne les communes au travers de ses missions de services aux communes :

- Le service d'assainissement non collectif ;
  - La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie intercommunale ;
  - La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
  - L'accompagnement des communes dans leurs projets (assistance technique dans le domaine de la voirie et dans le domaine du patrimoine par la participation à la définition de projets).
- 
- du PETR de l'Albigeois et des Bastides

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- Du CAUE

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE accompagne la commune de Valence d'Albigeois depuis plusieurs années, et a ainsi contribué à la réflexion sur plusieurs projets communaux :

- La réutilisation et le réaménagement de l'ancienne école-Mairie en 2017. Objectif : Une plus grande dynamique du centre bourg.
- Une étude d'orientation sur différents espaces publics du bourg en 2016 : création d'une aire de loisir à proximité du groupe scolaire et aménagement de la rue des Capélanès. Objectif : Conforter le pôle d'équipements publics et de loisirs, poursuivre l'embellissement du centre historique avec l'aménagement d'une deuxième rue Est-Ouest et un déplacement de la circulation.
- Une étude plus globale : une réflexion préalable aux projets de développement et d'aménagement du bourg en 2018. Objectif : redonner une cohérence globale à tous les projets, les mettre en perspectives et les inscrire dans une vision à long terme,

Le CAUE pourra accompagner la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune pour :

- Aide à la définition du projet
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement /phases clés du projet

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps, et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

#### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn**

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

#### **L'Agence Régionale Energie Climat**

##### **A.R.E.C**

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

#### **L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction**

##### **A.R.A.C**

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

#### **L'Agence Régionale de la Biodiversité**

## A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

## L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

## L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,

- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### **La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [paul.robledo@laregion.fr](mailto:paul.robledo@laregion.fr)

### **La Foncière Agricole d'Occitanie**

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et [emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr](mailto:emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr) et [stephanie.balsan@laregion.fr](mailto:stephanie.balsan@laregion.fr)

## **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Valence d'Albigeois.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune Bourg-Centre de Valence d'Albigeois,
- La communauté de communes VAL 81,
- Le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Le CAUE du Tarn.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Valence d'Albigeois (services de l'Etat...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par commune de Valence d'Albigeois.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

### **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX




<p><b>Christine DEYMIE, Maire de la Commune de Valence d'Albigeois</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Guy GAVALDA, Président de la Communauté de Communes VAL81</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Jean-Luc ESPITALIER, Président du P.E.T.R de l'Albigeois et des Bastides</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
<p><b>Christophe RAMOND, Président du Département du Tarn</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p><b>Emmanuel JOULIE, Président du CAUE du Tarn</b></p>	<p><b>Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b></p> <p style="text-align: center;">Signature</p>





## Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS


<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>Renforcer l'attractivité du bourg de Valence pour l'accueil de nouvelles populations</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Poursuivre les aménagements urbains et piétonniers du centre-bourg</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La commune de Valence d'Albigeois a démarré son programme d'intervention sur le cœur de bourg il y a plusieurs années avec l'accompagnement des services de la DDT. La grande majorité du bourg a aujourd'hui été traitée.</p> <p>La communauté de communes VAL81 souhaite mener plusieurs actions d'aménagement sur le Pôle d'Activités situé à l'entrée du bourg en provenance d'Albi.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'infiltration de l'eau</li> <li>• Créer des ilots de fraîcheur</li> <li>• Améliorer le confort des usagers des équipements services du Pôle d'activités</li> <li>• Favoriser la mobilité cyclable</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 1.1.4 :</b> Désimperméabilisation et requalification de l'espace de stationnement du Pôle d'Activités</p> <p><b>Descriptif :</b> Avec le développement de services sur le Pôle d'activités Val 81, le nombre de personnes travaillant sur le site a augmenté ainsi que le nombre d'usagers. De ce fait, il est nécessaire de réorganiser les déplacements motorisés et piétons ainsi que les espaces de stationnements tout en prenant en compte le contexte climatique.</p> <p>Ce projet permettra de désimperméabiliser le sol pour favoriser l'infiltration de l'eau, créer des ilots de fraîcheur et de nouvelles places de stationnement</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> S'adapter à l'urgence climatique</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> CC VAL81</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 450 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 Etudes              <input type="checkbox"/> 2026</p>	

<p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique :  Partenariat financier : Etat, Agence de l'Eau, Région, Département</p>	
<p><b>Projet 1.1.5 :</b> Installation d'un stationnement abrité et sécurisé pour les vélos au Pôle d'activités</p> <p><b>Descriptif :</b> Face à l'augmentation des usagers se rendant au Pôle d'activités en vélo, il est nécessaire d'installer un abri de stationnement pour les vélos.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> CC VAL81</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 6 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025  <input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026  <input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique :  Partenariat financier : Etat, Région, Département, FUB via le programme Alvéole +</p>	 <p style="text-align: center;">Illustration</p>

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
<p style="text-align: center;"><b>Intitulé de l'axe stratégique</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Agir sur la qualité de vie par le renforcement du tissu social, le sport et la culture</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>Titre de l'action :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Développer l'offre culturelle et de loisirs</b></p>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>A L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi d'une mise à niveau des équipements culturels, sportifs et de loisirs sur la commune.</p> <p>La création d'un city stade permettra d'amener une réponse aux besoins des jeunes qui manquent d'équipements adaptés à leurs besoins sur la commune.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif est de mettre à niveau la qualité des équipements publics sur la commune et de compléter l'offre existante. Ces opérations permettront de dynamiser le bourg de Valence et rayonneront sur un plus large territoire intercommunal.</p>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.1.3 : Construction d'un city stade</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Construction d'un city stade sur l'enceinte du complexe sportif afin de poursuivre le développement des activités sportives proposées sur la commune de Valence d'Albigeois en favorisant la pratique familiale.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valence d'Albigeois</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 85 769 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Agence Nationale du Sport et Département</p>	

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>Agir sur la qualité de vie par le renforcement du tissu social, le sport et la culture</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Renforcer et rénover les équipements publics pour une offre de meilleure qualité adaptée aux besoins des habitants</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>En février 2022, un nouveau médecin généraliste s'est installé sur la commune de Valence d'Albigeois. La Communauté de communes a alors aménagé provisoirement un bâtiment modulaire sur le Pôle d'Activités Val 81, pour faciliter son installation le plus rapidement possible sur le territoire.</p> <p>En parallèle, les professionnels de santé de Valence se sont regroupés en Equipe de Soins Primaires (ESP). Cette association dispose désormais d'une reconnaissance auprès des services de santé de l'ARS depuis le 13 octobre 2022. Cette labellisation leur permet désormais de proposer à chaque personne des actions et des outils de prévention dans l'intérêt des personnes dites « fragiles ».</p> <p>La structuration des professionnels de santé et l'offre actuellement insuffisante de locaux professionnels à louer sur la commune de Valence, encourage la Communauté de communes Val 81 à la création d'un espace de santé dimensionné aux futurs attentes et besoins.</p> <p>A L'accueil de nouveaux habitants, pour être qualitatif, devra être suivi d'une mise à niveau des équipements culturels, sportifs et de loisirs sur la commune.</p> <p>La vie associative est assez diversifiée avec une trentaine d'associations sportives et socioculturelles. De plus ces associations touchent un large panel de la population avec des activités prévues pour les plus jeunes comme pour les plus âgés.</p> <p>Les associations de la commune drainent la population d'un bassin de vie plus large, y compris des communes frontalières avec l'Aveyron. Les équipements à destination des associations sont aujourd'hui insuffisants sur la commune.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter l'offre médicale existante, favoriser l'installation de futurs praticiens</li> <li>• Créer un local associatif de taille adaptée pour compléter l'offre existante.</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 2.2.2 : Création d'un espace de santé</b></p> <p><b>Descriptif :</b> Création d'un espace de Santé sur le Pôle d'Activités Val 81 suite à l'installation d'un nouveau médecin généraliste sur la commune et la création de l'Equipe de Soins Primaires (ESP) des professionnels de santé.</p> <p>Cet espace vise le regroupement de plusieurs professionnels déjà installés et l'installation de futurs professionnels sur le territoire.</p> <p>Cet espace sera équipé de plusieurs cabinets de consultation, salles d'attentes, sanitaires et salle de réunion partagée.</p> <p>Réhabilitation d'un bâtiment sur le Pôle d'Activités Val 81. L'aménagement des abords, parking et VRD feront également parti du projet.</p>	

<p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Communauté de communes VAL81</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 650 000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier : Etat, Département, LEADER</p>	
<p><b>Projet 2.2.3</b> : Construction d'un local associatif</p> <p><b>Descriptif</b> : En raison d'un tissu associatif dense, la construction d'un local associatif supplémentaire est rendue nécessaire. Ce local sera disposé dans l'enceinte du complexe sportif.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Valence d'Albigeois</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 38 765 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2022                    <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023                    <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024                    <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <p>Partenariat technique :</p> <p>Partenariat financier :</p>	

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>Agir pour la transition écologique et énergétique, pour un bourg-centre plus résilient</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Rénovation énergétique du parc de bâtiments publics et production d'énergie renouvelable</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>De nombreuses actions ont été menées par la commune et la communauté de communes en matière de transition énergétique.</p> <p>Les projets envisagés visent à renforcer la sobriété énergétique du patrimoine public et à produire de l'énergie renouvelable.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des économies d'énergie</li> <li>• S'appuyer sur les toitures des bâtiments publics pour la production d'énergie solaire</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.1.1 :</b> Rénovation énergétique et mise aux normes de la salle des fêtes</p> <p><b>Descriptif :</b> Réfection toiture, isolation plafond et murs, changement système chauffage et électrique, mise aux normes sanitaires.</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert :</b> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> Commune de Valence d'Albigeois</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 649 557 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b> <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025  <input type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026  <input checked="" type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b>  Partenariat technique :  Partenariat financier : Etat, Région et Département</p>	

**Projet 3.1.2 :** Désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

**Descriptif :** Désamiantage des toitures de la halle du foirail et des bâtiments des agents techniques avec pose de panneaux photovoltaïques.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** Commune de Valence d'Albigeois

**Coût estimatif :** 480 000 € HT

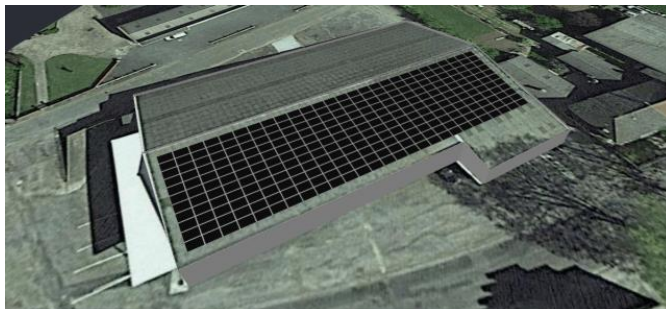
**Calendrier prévisionnel :** *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*


- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026            |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028       |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : SDET

Partenariat financier : Région



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<b>Intitulé de l'axe stratégique</b>  <i>Agir pour la transition écologique et énergétique, pour un bourg-centre plus résilient</i>	<b>Titre de l'action :</b>  <b>Adaptation au changement climatique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Dans un contexte de réchauffement climatique, la commune et la communauté de communes souhaitent procéder à opérations de végétalisation des espaces publics, et notamment sur des sites à proximité directe des équipements enfance-jeunesse.</p>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> <li>• Créer des ilots de fraîcheur</li> <li>• Favoriser la biodiversité</li> <li>• Sensibiliser les jeunes publics aux enjeux de la transition écologique</li> </ul>	
<b>DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</b>	
<p><b>Projet 3.2.1</b> : Plantation d'arbres à côté des écoles</p> <p><b>Descriptif</b> : Plantation de plusieurs arbres en lien avec l'école primaire et maternelle du village</p> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : S'adapter à l'urgence climatique</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Valence d'Albigeois</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 3000 € HT</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> : <i>Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.</i></p> <p> <input type="checkbox"/> 2022                      <input type="checkbox"/> 2025  <input checked="" type="checkbox"/> 2023                      <input type="checkbox"/> 2026  <input type="checkbox"/> 2024                      <input type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <p>Partenariat technique : Arbres et Paysages Partenariat financier : Département</p>	 <p><i>Illustration</i></p>



**Projet 3.2.2 : Plantation d'arbres sur le Pôle d'activités et à proximité des équipements petite enfance et culture**

**Descriptif :** Plantation d'arbre sur le site du Pôle d'activités pour la création d'îlots de fraîcheur à proximité des équipements publics, petite enfance et culture.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes VAL81

**Coût estimatif :** 5 000 € HT

**Calendrier prévisionnel :** *Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.*

- |  |                                    |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022            | <input type="checkbox"/> 2025      |
| <input type="checkbox"/> 2023            | <input type="checkbox"/> 2026      |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

**Partenaires potentiellement concernés :**

Partenariat technique : CAUE , Arbres et Paysages

Partenariat financier : Département



*Illustration*

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération				Avenant - Contrat 2 <sup>nde</sup> génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU BOURG DE VALENCE POUR ACCEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS</b>									
<b>ACTION 1.1</b> Poursuivre les aménagement urbains et piétonniers du centre-bourg	<i>Projet 1.1.1 Aménagement piétonnier de la rue des Capélaniers</i>		☑						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.2 Aménagement de la rue Fontcouverte</i>		☑						Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.3 Aménagement de la rue du Champ de Foire</i>				☑				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 1.1.4 Désimperméabilisation et requalification de l'espace de stationnement du Pôle d'Activités</i>								S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 1.1.5 Installation d'un stationnement abrité et sécurisé pour les vélos au Pôle d'activités</i>								Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>ACTION 1.2</b> Favoriser l'accueil de population avec le développement de nouveaux quartiers et en renforçant l'offre en logements locatifs	<i>Projet 1.2.1 Aménagement d'un logement locatif dans les locaux de l'ancienne trésorerie</i>			☑					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : AGIR SUR LA QUALITE DE VIE PAR LE RENFORCEMENT DU TISSU SOCIAL, LE SPORT ET LA CULTURE</b>									
<b>ACTION 2.1</b> Développer l'offre culturelle et de loisirs	<i>Projet 2.1.2 Création de la nouvelle médiathèque intercommunale « tête de réseau de lecture publique »</i>			☑					Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
	<i>Projet 2.1.3 Construction d'un city stade</i>								Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>ACTION 2.2</b> Renforcer et rénover les équipements	<i>Projet 2.2.1 Création d'un Espace France Services</i>				☑				Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les

<b>publics pour une offre de meilleure qualité adaptée aux besoins des habitants</b>												mobilités durables
	<i>Projet 2.2.2 Création d'un espace de santé</i>											Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 2.2.3 Construction d'un local associatif</i>											Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, POUR UN BOURG-CENTRE PLUS RESILIENT</b>												
<b>ACTION 3.1 Rénovation énergétique du parc de bâtiments publics et production d'énergie renouvelable</b>	<i>Projet 3.1.1 Rénovation énergétique et mise aux normes de la salle des fêtes</i>											Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
	<i>Projet 3.1.2 Désamiantage et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</i>											Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
<b>ACTION 3.2 Adaptation au changement climatique</b>	<i>Projet 3.2.1 Plantation d'arbres à côté des écoles</i>											S'adapter à l'urgence climatique
	<i>Projet 3.2.2 Plantation d'arbres sur le Pôle d'activités et à proximité des équipements petite enfance et culture</i>											S'adapter à l'urgence climatique

A noter, plusieurs actions du précédent contrat n'apparaissent pas dans le programme pluri annuel d'actions pour les motifs suivants :

<b>Projet 1.1.4</b>	Aménagement de la rue Peyrade Basse	Reporté après 2028
<b>Projet 1.1.5</b>	Requalification urbaine de la place du Foirail	Reporté après 2028
<b>Projet 1.2.2</b>	Aménagement d'un futur quartier au Nord Est du bourg	Action annulée
<b>Projet 1.2.3</b>	Aménagement d'un lotissement dans le secteur Sud-Ouest du bourg	Action annulée
<b>Projet 2.1.1</b>	Aménagement d'une aire de loisirs à côté du groupe scolaire	Reporté après 2028
<b>Projet 2.2.3</b>	Rénovation de la salle omnisport et réaménagement du complexe sportif	Reporté à 2025
<b>Projet 2.2.4</b>	Rénovation de l'ancienne école	Reporté à 2026